

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2020.00282

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16/11/2020

Politique - Dossier n° CM-000325

Commission Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge Ressources Humaines

Objet Adulte relais - Convention entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne - Médiateur guartier

Tarentaize Beaubrun (Daouia MAHAH) - Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 06/11/2020

Compte rendu affiché le : 17/11/2020

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés

M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance

Mme Marie-Jo PEREZ

Rappel et références

Le dispositif Adulte-relais vise à développer la médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires ainsi qu'à faciliter le parcours professionnel de ses bénéficiaires (décret n°2002-374 du 20 mars 2002).

Il s'agit d'un dispositif d'emploi aidé concernant les personnes âgées d'au moins 30 ans, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, et résidant en particulier en quartier prioritaire de la politique de la ville. Des actions de formations sont proposées durant le contrat en fonction des compétences dont l'acquisition est visée.

L'État accorde à l'employeur une aide forfaitaire annuelle. L'aide est versée à compter de la signature du contrat de travail et calculée au prorata des périodes et du temps de travail pendant lesquels le poste est effectivement occupé. Le montant de l'aide est de 19 349,15 euros par an.

La Ville de Saint-Étienne s'est déjà engagée dans ce type de dispositif par délibération autorisant ainsi le recrutement récent ou en cours de cinq médiateurs sociaux en contrat adulte-relais dans le cadre d'une convention conclue avec l'État :

- pour le quartier de Tarentaize-Beaubrun,
- pour le quartier de la Cotonne-Montferré,
- pour la Cité éducative,
- pour le suivi des conseils citoyens,
- pour l'équipement socio-culturel de Beaulieu.

■ Motivation et opportunité

Le contrat du médiateur de Tarentaize-Beaubrun arrivant à échéance, la Ville souhaite le renouveler, afin de poursuivre les actions mises en place avec les habitants, les structures associatives, les acteurs économiques, les différents partenaires (Ville, Saint-Étienne Métropole, État).

Sur le quartier Tarentaize-Beaubrun répertorié comme un « quartier politique de la Ville », le médiateur en contrat adulte-relais aura pour mission de :

- faciliter le lien entre les habitants et les structures intervenants sur le guartier,
- participer à la mise en place du plan d'action de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) en mobilisant les habitants en amont de chaque action, en aidant le responsable de l'action à l'organiser et à l'animer,
- anticiper et dénouer les conflits du quotidien sur l'entretien du quartier, rappeler les règles de vie,
- maintenir le lien avec les acteurs associatifs,
- informer les acteurs sur le rôle et le fonctionnement de la Maison des Projets,
- recueillir les multiples besoins et doléances des associations,
- participer à certaines actions mises en place par les différents acteurs sur le territoire,
- avoir une connaissance significative des projets urbains et sociaux du quartier pour transmettre une information correcte et validée,
- être en appui à l'accueil dans les autres Maisons de Projets du territoire stéphanois, si nécessaire.
- rendre compte régulièrement de ses actions à sa hiérarchie.

Cet agent « adulte-relais » sera intégré au service Politique de la Ville de la Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale.

■ Contenu

Afin de recruter ce médiateur dans le cadre du dispositif adulte-relais, il est nécessaire de conclure avec l'État une nouvelle convention pour ce poste.

Cette convention vise à préciser les engagements réciproques et détaillent le type de missions, la mise en œuvre du recrutement, du suivi, et les modalités d'organisation des formations.

■ Maîtrise d'ouvrage

Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds	Investis	sement	Fonctionnement		
TTC (1)	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir	
Ville (dont recettes de fonctionnement)			30 260€ (par adulte-relais)		
Département					
Région					
État				19 349,15 € (recette par adulte-relais)	
Europe					
SEM					
Autre					
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00€	30 260,00 €	19 349,15 €	
Charge nette Ville	0,00€		10 910,85 €		

⁽¹⁾ Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention Adulte -relais à intervenir avec l'Etat,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention.
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2020	012	64168
Recettes					2020	74	74718

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFIJEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel

NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU